

République Française

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURGIS
SEANCE DU 5 Mars 2020.**

Convocation du 28 Février 2020 affichage 19 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DUPRE.

Etaient présents : Alain DUPRE (Maire), Régis VITEAUX (adjoint)
Bernadette CHANCEL (adjointe) Annie RACE, Marie-Sylvie GROSSOT
Kristof, LE ROUX, Renaud HEIMBOURGER Anne Marie MALTAT,
Jonathan GEORGE, Anne Marie MALTAT, Eric BAILLY.

Absente excusée: Mathilde ANDRU (adjointe).

Secrétaire de séance : Marie-Sylvie GROSSOT.

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV de la dernière séance.
- ✓ Approbation du compte de gestion des budgets principal et eau.
- ✓ Vote du compte administratif des budgets principal et eau.
- ✓ Affectation du résultat des budgets principal et eau
- ✓ Délibération pour les demandes de subventions pour la toiture de l'Eglise.
- ✓ Délibération pour une demande de subvention DETR pour une création de chemin.
- ✓ Délibération pour la mise à disposition de la 3CVT de l'employé communal pour l'entretien du lagunage.
- ✓ Permanence élections.
- ✓ Questions diverses.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

**DELIBERATION 2020-006 APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget eau de l'année 2019 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2019, pour le budget principal, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion du Budget principal est approuvé à 10 Voix Pour.

DELIBERATION 2020-007 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET EAU.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget eau de l'année 2019 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'année 2019, pour le budget eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion du Budget eau est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2020-008 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL.

Balance générale 2019

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de fonctionnement	304 761.30€	452 098.35€	+147 337.05€
Section d'investissement	165 255.45€	206 822.55€	+41 567.10 €
Total	470 016.75€	658 920.90€	+ 188 904.15€

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Bernadette CHANCEL, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain DUPRE, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le Conseil municipal

- **VOTE** le compte administratif du budget principal.

DELIBERATION 2020-009 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressés par le comptable public pour chacun des budgets, et examinés préalablement à la présentation des comptes administratifs,
- Considérant le Compte Administratif 2019 du budget principal, qui constate les résultats suivants

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	206 822.55	330 165.17
Dépenses	108 398.36	304 761.30
Résultat de l'exercice	98 424.19	25 403.87
REPORT N-1	- 56 857.09	121 933.18
RESULTAT DE CLOTURE	41 567.10	147 337.05
	- 90 840.00	
TOTAL	- 49 272.90	147 337.05

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le Conseil municipal,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les résultats de la façon suivante :

- Report en excédent fonctionnement capitalisé 1068 : 49 272.90 €
 - Report à la section Recettes d'investissement R 001 : 41 567.10 €
 - Report à la section de fonctionnement compte R 002 : 98 064.15 €

DELIBERATION 2020-010 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET EAU.

Balance générale 2019

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de fonctionnement	34 824.18 €	38 904.12 €	4 079.94 €
Section d'investissement	25 000.00 €	44 370.58 €	19 370.58 €
Total	58 824.18 €	83 274.70 €	23 450.52 €

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Madame Bernadette CHANCEL, délibère sur le Compte Administratif du budget EAU de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain DUPRE, Maire,
 Après s'être fait présenter le Budget EAU et les décisions modificatives de l'exercice 2019,
 Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le Conseil municipal

- **VOTE** le compte administratif du budget EAU.

DELIBERATION 2020-011 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Vu les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressés par le comptable public pour chacun des budgets, et examinés préalablement à la présentation des comptes administratifs,
- Considérant le Compte Administratif 2019 du budget EAU, qui constate les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	10 646.00	25 329.44
Dépenses	25 000.00	34 824.18
Résultat de l'exercice	- 14 354.00	- 9 494.74
REPORT N-1	33 724.58	13 574.68
RESULTAT DE CLOTURE	19 370.58	4 079.94

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le Conseil municipal,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les résultats de la façon suivante :

- Report à la section Recettes d'investissement R 001 : 19 370.58 €
- Report à la section de fonctionnement compte R 002 : 4 079.94 €

DELIBERATION 2020-012 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DOSSIER DE LA TOITURE DE L'EGLISE A LA DRAC.

Le Maire rappelle le dossier de la toiture de l'Eglise et notamment les devis des entreprises.

Le total des travaux s'élèvent à 330 000 € HT.

Il demande aux conseillers, l'autorisation de demander les subventions à la DRAC.

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le conseil municipal

- ✓ **AUTORISE** le maire à faire une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de **99 000.00 €** suivant le plan de financement ci-dessous

	Base de calcul	%	Montant
Etat Ministère de la culture	330 000.00	30.00	99 000.00
Région bourgogne franche comté			
Année 2020	152 000.00	20.00	30 400.00
Année 2021	178 000.00	20.00	35 600.00
COMMUNE ET DIVERS	330 000.00	50.00	165 000.00
TOTAL		100.00	330 000.00

D

- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**DELIBERATION 2020-013 DEMANDE DE SUBVENTION 2020
POUR LE DOSSIER DE LA TOITURE DE L'EGLISE A LA
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE.**

Le Maire rappelle le dossier de la toiture de l'Eglise et notamment les devis des entreprises.

Le total des travaux s'élèvent à 330 000 € HT.

Il demande aux conseillers, l'autorisation de demander les subventions à la Région Bourgogne Franche Comté.

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le conseil municipal

- ✓ **AUTORISE** le maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté pour un montant de **30 400.00** € suivant le plan de financement ci-dessous

	Base de calcul	%	Montant
Etat Ministère de la culture	330 000.00	30.00	99 000.00
Région bourgogne franche comté			
Année 2020	152 000.00	20.00	30 400.00
Année 2021	178 000.00	20.00	35 600.00
COMMUNE ET DIVERS	330 000.00	50.00	165 000.00
TOTAL		100.00	330 000.00

L

- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**DELIBERATION 2020-014 DEMANDE DE DETR POUR UN
DOSSIER DE CREATION DE VOIRIE.**

Le Maire expose que dans le cadre de création de chemin, nous pourrions avoir accès à une subvention DETR.

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le conseil municipal

- ✓ **AUTORISE** le maire à déposer un dossier pour une demande de subvention DETR.

**DELIBERATION 2020-015 MISE A DISPOSITION DE LA 3CVT DE
L'EMPLOYE COMMUNAL POUR L'ENTRETIEN DE LA STEP.**

Le Maire expose à l'assemblée qu'après avoir consulté le planning des travaux de la 3CVT, il avait remarqué qu'un employé DE LA Communauté de Communes devait venir chaque semaine à Courgis, pour l'entretien de la station d'épuration.

Il rappelle que plusieurs fois, il avait indiqué que la commune souhaitait que cet entretien soit fait par l'employé communal.

Il explique avoir constaté sur ce même planning que l'employé de Saint Cyr qui a le même type de STEP en faisait l'entretien.

Le maire explique avoir pris contact avec la 3CVT afin qu'une convention de mise à disposition soit établie entre nos deux entités et demande l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré par 10 Voix Pour, le conseil municipal

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'employé communal à la 3CVT, pour l'entretien de la STEP à compter de ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Permanences des élections

	Dimanche 15 avril	Dimanche 22 avril
8h à 10H 30	Alain DUPRE Cécile CZUBA Martine TROGNON	Alain DUPRE Cécile CZUBA Martine TROGNON
10h 30 à 13h	Marie Sylvie GROSSOT Bernadette CHANCEL Renaud HEIMBOURGER	Marie Sylvie GROSSOT Bernadette CHANCEL
13h à 15H30	Jonathan GEORGE Annie RACE	Jonathan GEORGE Annie RACE Kristof LEROUX
15H 30 à 18h	Eric BAILLY Régis VITEAUX	Eric BAILLY Régis VITEAUX

Défibrillateur

Il est arrivé en mairie mais n'est pas encore installé.

L'eau du robinet

Les analyses ne montrent toujours pas de changements. Les recommandations restent en vigueur.

Branchages dangereux

Les Haies ont été élaguées, coupées et du bois et branchages sont restés sur le bord de la route. Avec le vent de ces derniers jours, ils se sont déplacés rendant la circulation des voitures dangereuses. L'entreprise est censée ramasser et laisser les chaussées propres.

Il sera demandé à l'employé de commune de balayer la chaussée à la sortie du village.

Appel aux dons de l'Eglise :

Des papiers pour un appel aux dons a été déposé dans les boîtes aux lettres.

Les sons sont à déposer soit directement à la Fondation du patrimoine à Dijon ou à la Mairie.

Des papiers sont encore disponibles à la Mairie.

Fête des voisins

Elle aura lieu cette année le 29 mai 2020.

Lampadaire en haut de la grande rue Nicolas DROIN

Il fait la girouette et bouge beaucoup. Il a déjà été vérifié mais ça ne change rien.

Route de Montallery

Des branchages penchent beaucoup sur la route et rendent les croisements dangereux à certains endroits. Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires afin que chacun puisse élaguer sa haie.

Grange de Mme Nicolle

Avec le vent de ces derniers jours et le mauvais état de la toiture, des tuiles menacent de tomber.

Il faut prévenir les enfants de la propriétaire.

Réunion Syndicat du collège

La cotisation annuelle pour Courgis est de 17 euros 50 par habitant.

Des changements d'éclairage au gymnase et sur la piste d'athlétisme sont à prévoir et auront lieu au cours de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Alain DUPRE

